

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE**

-----  
**La Commission**  
-----

Département de l'Aménagement du Territoire  
Communautaire et des Transports  
-----



**REUNION DES MINISTRES EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES  
ET DES TRANSPORTS ROUTIERS DES ETATS MEMBRES DE  
L'UEMOA DU GHANA ET DE LA GUINEE SUR L'EVALUATION DE LA  
MISE EN APPLICATION DU REGLEMENT N°14/2005/CM/UEMOA DU  
16 DECEMBRE 2005 RELATIF A L'HARMONISATION DES NORMES  
ET DES PROCEDURES DU CONTROLE DU GABARIT, DU POIDS, ET  
DE LA CHARGE A L'ESSIEU DES VEHICULES LOURDS DANS LES  
ETATS MEMBRES DE L'UEMOA**

*Lomé, le 21 octobre 2022*

**COMPTE RENDU**

## I. CADRE ET ORGANISATION DE LA REUNION DES MINISTRES

Le 21 octobre 2022, s'est tenue à Lomé, à l'hôtel du 2 février de Lomé, la réunion des Ministres en charge des Infrastructures et des Transports Routiers des Etats Membres de l'UEMOA.

La réunion a eu pour objet l'examen de l'état de mise en œuvre du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relatif à l'harmonisation des normes de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises.

Cette réunion, fait suite à la réunion des Ministres en charge des Infrastructures et des Transports Routiers de l'UEMOA, du Ghana et de la Guinée, tenue à Dakar, du 19 septembre 2019 portant sur la mise en œuvre du Règlement 14. La rencontre a été précédée de la réunion des experts tenue les 19 et 20 octobre 2022 et d'une concertation avec les acteurs du transport, les 17 et 18 octobre 2022.

Il convient de rappeler le contexte particulier de la tenue de la présente réunion, marquée par la sortie progressive de la pandémie à COVID-19 et la crise en Ukraine dont les effets en termes de crise énergétique et de cherté de la vie, se font sentir.

Ont pris part à cette réunion, les délégations ministérielles suivantes :

- BENIN
  - **Monsieur Hervé Yves HEHOMEY**, Ministre des Infrastructures et des Transports ;
- GUINEE BISSAU :
  - **Monsieur Aristides OCANTE DA SILVA**, Ministre des Transports et des Communications ;
- NIGER :
  - **Monsieur Oumarou MALAM ALMA**, Ministre des Transports ;
- TOGO
  - **Monsieur Affoh ATCHA-DEDJI**, Ministre des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires ;
- BURKINA FASO :
  - **Monsieur Jean Victorien TOE**, Conseiller Technique, Représentant du Secrétaire Général chargé de l'expédition des affaires courantes du Ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière ;
- COTE D'IVOIRE
  - **Monsieur Stéphane EZOA**, Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre de l'Equipement et de l'Entretien Routier ;
- SENEGAL
  - **Monsieur Aubin Jules Marcel SAGNA**, Secrétaire Général du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement.



Ont également pris part aux travaux :

- Au titre de la Commission de l'UEMOA,
  - **Monsieur Jonas GBIAN**, Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports ;
- Au titre des Partenaires Techniques et Financiers,
  - Son Excellence, **Monsieur Joaquin TASSO VILALLONGA**, Ambassadeur, Chef de Mission de l'Union Européenne au Togo.

## II. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture, placée sous la présidence de **Monsieur Affoh ATCHADEJJI**, Ministre des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires du Togo, a été marquée par trois (03) allocutions.

**Monsieur Joaquin TASSO VILALLONGA**, Ambassadeur, Chef de Mission de l'Union Européenne au Togo, a, au nom des Partenaires Techniques et Financiers, exprimé toute sa gratitude pour l'honneur qui lui a été fait de prendre la parole à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture.

**Monsieur TASSO VILALLONGA** a rappelé que le transport représente la colonne vertébrale de la chaîne logistique des secteurs d'activités de la sous-région et que sa maîtrise, sa bonne gestion et son adaptation au contexte mondial demeurent une priorité. Il a précisé que les impacts négatifs de la surcharge routière créent des dommages visibles et très sévères sur certains corridors stratégiques de notre Union. Il est donc nécessaire, a-t-il poursuivi, de mobiliser davantage les parties prenantes pour poursuivre les efforts de préservation du patrimoine routier par un contrôle efficace de la charge à l'essieu.

Il a, pour finir, indiqué qu'il compte sur chacun des ministres pour trouver les solutions, les meilleures, à cette lancinante et récurrente question de la surcharge routière notamment à travers l'application intégrale et concomitante du Règlement 14.

Prenant la parole, **Monsieur Jonas GBIAN**, Commissaire en charge du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports a, au nom de **Monsieur Abdoulaye DIOP**, Président de la Commission de l'UEMOA, adressé ses sincères remerciements à son Excellence **Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBÉ**, Président de la République Togolaise, pour son engagement et son implication personnelle dans l'œuvre d'édification de l'intégration de notre espace commun depuis son accession à la magistrature suprême.

Il a remercié le Gouvernement et le peuple togolais pour l'accueil et l'hospitalité réservés aux différentes délégations.

Il a adressé ses sincères remerciements à l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers dont le soutien au développement du transport routier a permis à notre sous-région de réaliser des progrès remarquables et de consolider les efforts d'intégration.

Il a rappelé que le problème de la surcharge routière ne peut se résoudre unilatéralement par un seul Etat, mais plutôt à travers la conjugaison des efforts, la synergie des actions et la concertation des acteurs de tous les Etats. Il a poursuivi en disant que depuis 2009 la Commission de l'UEMOA a initié et organisé une série de rencontres et de réunions régionales pour aborder cette épineuse question.

Il a relevé qu'après plusieurs tentatives en vue de parvenir à une application intégrale du Règlement 14, notamment sept (7) réunions ministérielles, l'application de cette réglementation communautaire, demeure en deçà des résultats attendus.

Pour terminer, il a indiqué que la réunion des Ministres vise à définir des pistes et solutions permettant de relever ces défis. Elle permettra de faire l'évaluation des recommandations arrêtées à Dakar le 19 septembre 2019 et de prendre les mesures appropriées pour l'application intégrale du Règlement 14 sur la base des propositions issues du travail réalisé par les experts et les acteurs du transport.

Dans son allocution, Monsieur **Affoh ATCHA-DEDJI**, Ministre des Transports Routiers Aériens et Ferroviaires de la République Togolaise, a rappelé les impacts négatifs de la surcharge sur la chaussée, les ouvrages d'art et ouvrages hydrauliques, en termes de dommages et de durée de service et sur la sécurité routière. Ces impacts conduisent à une dégradation prématurée de la chaussée avant la 5<sup>ème</sup> année et augmentent le besoin en entretien routier.

Il a indiqué que pour y remédier, le Gouvernement de la République Togolaise a affiché avec fermeté depuis plusieurs années, sa volonté d'instaurer un environnement favorable aux échanges intracommunautaires, en prenant des mesures pour la suppression de la surcharge routière et l'application intégrale du Règlement 14.

Le Ministre a rappelé que malgré les sept (07) réunions ministérielles organisées depuis 2009, assorties de stratégies et de plans d'actions, la mise en application du Règlement 14 enregistre différents niveaux d'évolution d'un pays à un autre sans atteindre une application intégrale et concomitante dans tous les pays de l'UEMOA.

Pour terminer, le Ministre a formulé le vœu que la présente réunion aboutisse à l'adoption d'une nouvelle stratégie réaliste qui prendra en compte les propositions issues de la concertation avec les acteurs du transport, en vue de l'application intégrale et concomitante du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA.

En souhaitant un excellent séjour à Lomé à toutes les délégations, il a déclaré ouverte la réunion des Ministres.

Avant le démarrage des travaux, une projection d'un film de 8 minutes intitulé « Défis de la surcharge routière » a été faite.

### **III. DEROULEMENT DE LA REUNION DES MINISTRES**

Les travaux de la réunion des Ministres ont été présidés par **Monsieur Affoh ATCHA-DEDJI**, Ministre des Transports Routiers Aériens et Ferroviaires du Togo.

Il a été assisté de **Monsieur Hervé Yves HEHOMEY**, Ministre des Infrastructures et des Transports du Bénin, Rapporteur.

L'ordre du jour adopté a porté sur les points suivants :

1. Etat de mise en œuvre des décisions et recommandations issues de la réunion des Ministres du 19 septembre 2019 à Dakar ;
2. Examen des modalités d'application intégrale et concomitante du Règlement 14 ;
3. Questions diverses.

### **III.1. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA REUNION DES MINISTRES DU 19 SEPTEMBRE 2019 A DAKAR**

L'état de mise en œuvre des décisions et recommandations issues de la réunion des Ministres du 19 septembre 2019 à Dakar a été examiné par les Ministres.

Les Ministres ont adopté le rapport de la réunion des Experts qui a été présenté par le président du Comité des Experts et dont copie est jointe en annexe du présent compte rendu.

### **III.2. EXAMEN DES MODALITES D'APPLICATION INTEGRALE ET CONCOMITANTE DU REGLEMENT 14**

Les Ministres ont examiné le point relatif aux modalités d'application intégrale et concomitante du Règlement 14.

La synthèse de leurs interventions respectives se présente comme suit :

#### **a. Bénin**

Monsieur Hervé Yves **HEHOMEY**, Ministre des Infrastructures et des Transports du Bénin, dans son intervention, a indiqué que son pays a fait des investissements massifs dans le développement de son réseau routier qui l'obligent à l'application intégrale du Règlement 14 dont les Etats se sont librement dotés mais peinent à l'appliquer intégralement depuis 17 ans. Il a émis le vœu que la Côte d'Ivoire et le Sénégal prennent des mesures hardies pour favoriser la mise en œuvre du Règlement 14. Il réitère l'engagement du Bénin à respecter les nouvelles échéances convenues à la présente réunion. Il a demandé le soutien des autres Etats pour une application concomitante et intégrale dudit Règlement à travers le principe de solidarité pour la préservation des patrimoines routiers compte tenu des difficultés de mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation des projets routiers.

#### **b. Niger**

Monsieur Oumarou **MALAM ALMA**, Ministre des Transports du Niger, a indiqué que son pays, malgré l'étendue du territoire, a réalisé beaucoup d'investissements routiers dont l'entretien et la maintenance requièrent d'énormes ressources estimées à plusieurs dizaines de milliards de francs CFA l'an. Ce qui justifie la pleine adhésion du Niger à la mise en application intégrale et concomitante du Règlement 14. Il a terminé en se félicitant de la gestion concertée entre le Bénin et le Niger du corridor Cotonou-Niamey.

#### **c. Guinée Bissau**

Monsieur Aristides **OCANTE DA SILVA**, Ministre des Transports et des Communications de la Guinée-Bissau a fait le point des projets routiers en cours d'exécution sur les principaux corridors du pays notamment les deux principales sorties de la capitale. Il a également évoqué les réformes du cadre légal et institutionnel en cours dans le secteur des transports routiers. De ce fait, l'application intégrale et concomitante du Règlement 14 devient un engagement, auquel souscrit entièrement la Guinée-Bissau, pour la durabilité du réseau routier. Le Ministre s'est réjoui de l'implication de la Guinée-Bissau dans la mise en œuvre du Règlement 14, en instaurant un comité de suivi interministériel.

#### **d. Sénégal**

Monsieur Aubin Jules Marcel **SAGNA**, Secrétaire général du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement du Sénégal a, quant à lui, mis en exergue les efforts mis en œuvre par son pays en matière de développement et de préservation du son réseau routier. Cependant, il a indiqué qu'il y a des difficultés, relativement à la mise en application du Règlement 14.

Il s'agit principalement du contexte géopolitique international marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 et à la crise militaire en Ukraine. De plus, la grève des transporteurs routiers de décembre 2021 au Sénégal, et ses impacts économiques et sociaux nécessitent, des précautions dans la mise en œuvre dudit Règlement.

Malgré tout, le Sénégal prend l'engagement d'être au rendez-vous du 1<sup>er</sup> avril 2023 et du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'application intégrale et concomitante du Règlement 14.

#### **e. Côte d'Ivoire**

Monsieur Stéphane **EZOA**, Directeur de Cabinet Adjoint, représentant le Ministre de l'Équipement et de l'Entretien Routier de la Côte d'Ivoire a indiqué que son pays a fait des efforts considérables en mobilisant des ressources importantes pour l'entretien de l'ensemble du réseau routier.

Aussi, a-t-il souligné la disponibilité de la Côte d'Ivoire à poursuivre ses efforts, tout en prenant bonne note des deux échéances de l'application intégrale et concomitante du Règlement 14 de l'UEMOA.

Il rassure l'ensemble des participants de la présente réunion, de l'engagement des deux Ministres en charge de l'Équipement et de l'Entretien Routier ainsi que des Transports à œuvrer pour l'atteinte des objectifs fixés.

#### **f. Burkina Faso**

Monsieur Jean Victorien **TOE**, Conseiller Technique, Représentant du Secrétaire Général chargé de l'expédition des affaires courantes du Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière du Burkina Faso a pris acte des propositions de la réunion des experts et invite les pays côtiers à circonscrire les surcharges dans les ports et plateformes génératrices de fret à destination des pays de l'hinterland. Il a souligné que le Burkina Faso soutient et accompagne la mise en application intégrale et concomitante du Règlement 14.

#### **g. Togo**

Monsieur Affoh **ATCHA-DEDJI**, Ministre des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires du Togo, Président de séance, en faisant la synthèse des interventions a fait remarquer que tous les Ministres et les représentants de Ministres ont pris l'engagement de respecter les deux échéances proposées par la réunion des Experts à savoir :

- **1<sup>er</sup> avril 2023** : généralisation du seuil de tolérance de 15% avec application des amendes du Règlement 14 sur le PTAC, les essieux et le gabarit ainsi que le délestage systématique des camions en surcharge ;
- consolidation des acquis en vue de l'application intégrale et concomitante du Règlement 14 au plus tard le **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

Dans l'ensemble, les Ministres et représentants de Ministres ont, dans leurs interventions respectives, adressé des remerciements à **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBÉ**, Président de la République Togolaise, au Gouvernement et au Peuple frère du Togo pour l'accueil fraternel et chaleureux dont ils ont bénéficié durant leur séjour en terre togolaise. Ils ont également remercié la Commission de l'UEMOA pour la qualité de l'organisation de la réunion et les experts pour l'excellent niveau du rapport présenté en vue de l'application intégrale et concomitante du Règlement 14 de l'UEMOA.

### **III.3. QUESTIONS DIVERSES**

Aucun point n'a été abordé au titre des questions diverses.

### **IV. CLOTURE DES TRAVAUX**

Au terme des travaux, la réunion des Ministres en charge des Infrastructures et des Transports Routiers des Etats Membres de l'UEMOA, a adopté les conclusions jointes au présent compte rendu et invité la Commission de l'UEMOA et les Etats à procéder à une évaluation continue de la mise en œuvre des décisions et recommandations.

Les Ministres en charge des Infrastructures et des Transports Routiers ont fait une Déclaration conjointe précisant les échéances et modalités d'application intégrale et concomitante du Règlement 14.

Les Ministres en charge des Infrastructures et des Transports Routiers ont adressé une motion spéciale de remerciements à **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président de la République Togolaise, au Gouvernement et au Peuple frère du Togo.

Une motion de félicitations a été également adressée à la Commission de l'UEMOA.

Fait à Lomé, le 21 octobre 2022

Pour la réunion des Ministres,

**Le Rapporteur de la réunion des Ministres**



**Hervé Yves HEHOMEY**  
Ministre des Infrastructures et  
des Transports du Bénin

**Le Président de la réunion des Ministres**



**Affoh ATCHA-DEDJI**  
Ministre des Transports routiers, aériens  
et ferroviaires de la République Togolaise